Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212902514-20260312-2026D21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

DELIBERATION 2026D21
AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monique NEDELLEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06.03.2026

Présents : Monique NEDELLEC, Marc BOIZARD, Marie-France ROLLAND, Clément REUNGOAT, Julie HOFER, Isabelle BIDEAU, Emmanuel TOCQUER, Michel CLEAC'H, Stéphane REMEUR, Anaïs MURLA, Laurent THOMAS, Yves-Marie DAYOT.

Absents ou excusés : Anne-Flore CZERWINSKI

Secrétaire de séance: Marc BOIZARD

Nombre de membres en exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monique NEDELLEC, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

D'AFFECTER :
L'excédent de fonctionnement de 194 **220.77 €** de la manière suivante :

- affectation à la section d'investissement au compte 1068 la somme de **143 855.33 €** ;
- inscription du solde de l'excédent de fonctionnement soit **50 365.44 €** au compte 002 en section de fonctionnement.

L'excédent d'investissement de **494 231.84 €** en section d'investissement au compte 001 ;

ADOPTÉ : à l'unanimité

Fait et délibéré, à SAINT JEAN DU DOIGT, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

Le secrétaire de séance,
Marc BOIZARD

Le Maire,
Monique NEDELLEC

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DU-DOIGT (Finistère)